



# AVIS PUBLIC

---

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-16

---

### **modifiant le schéma d'aménagement révisé (n° 8-98)**

Avis est par la présente donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, que le règlement numéro 11-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur le 27 mai 2016, soit le jour de la signification de l'avis par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, selon lequel ce règlement respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Cette modification du schéma d'aménagement révisé vise à :

- **Modifier les dispositions du document complémentaire concernant le contrôle des espèces exotiques nuisibles dans les rives et les milieux humides;**
- **Modifier les dispositions du document complémentaire concernant les travaux autorisés dans les milieux humides;**
- **Assujettir les dispositions concernant la remise à l'état naturel des rives aux lacs et cours d'eau cartographiés;**
- **Modifier le schéma d'aménagement et les dispositions du document complémentaire concernant la zone inondable de rivière Massawippi dans la municipalité du Canton de Hatley.**

---

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 11-16 au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog ou sur le site Internet de la MRC ([www.mrcmemphremagog.com](http://www.mrcmemphremagog.com)).

Donné à Magog, ce 22 juin 2016.

Guy Jauron, secrétaire-trésorier